

**BULLETIN D'INFORMATION**

**FÉVRIER 2020**



Cette communication est destinée, comme nous nous y étions engagés, à vous apporter les réponses, aux questions proposées dans notre bulletin de janvier 2020, aux candidats à l'élection municipale.

Elles sont toutes orientées vers nos préoccupations : la protection de l'environnement et la qualité de vie.

Afin de bien marquer la neutralité du Comité de Sauvegarde de la Baie de Cavalaire, aucun commentaire ne sera apporté à ces réponses, nous nous limitons à leur transcription.

## Réponses apportées par Annick Napoléon au questionnaire du CSBC

**Q 1 Projet de réaménagement du port de Cavalaire et de ses environs.** Quelles seraient vos orientations concernant :

- La démolition totale ou partielle du quai Marc Pajot.
- Le déplacement de la rampe de mise à l'eau des bateaux légers.
- La destruction de l'ancien bureau du port privé, ou son éventuelle affectation.
- L'aménagement de places pour des navires de grande taille : 30 m.
- La démolition totale ou partielle de la Maison de la Mer, sa reconstruction à l'emplacement du bâtiment AZUREVA.
- L'enveloppe financière à affecter à ce projet.
- La réduction des garanties d'usage ou de la location des emplacements pour les voiliers, afin d'encourager la navigation douce.

### Réponses apportées par Annick Napoléon

1-1 Nous prévoyons de conserver le quai Marc Pajot dans son emprise actuelle, seuls quelques aménagements seront apportés.

1-2 La rampe de mise à l'eau sera conservée intégralement (situation, dimensions et gratuité), elle constitue un point d'attractivité pour les promeneurs, de plus, son dimensionnement permet le transit simultané de plusieurs embarcations.

1-3 L'ancien bureau du port privé sera conservé, modifié pour offrir des locaux de bureaux (SNSM,..), une salle pour le Yacht-club et l'association de plaisanciers, ainsi qu'une salle de réception.

1-4 Selon les informations dont nous disposons, le port de Cavalaire n'est pas attractif pour les bateaux de plus de 25 m, nous ne prévoyons donc pas de place pour les navires de cette catégorie, de plus ceci nous permet de conserver les deux passes d'entrée.

1-5 Le parking situé à l'emplacement du bâtiment Azuréva sera conservé, son utilité n'est plus à prouver, nous l'agrémenterons simplement en plantant des végétaux méditerranéens. La Maison de la Mer, actuellement souffre d'infiltrations par la toiture qui génèrent des frais importants chaque année en travaux d'étanchéité, ainsi que des remontées d'eau par capillarité, de plus, par fortes pluies, des débordements d'eaux usées recouvrent le sol du cinéma, en conséquence, nous ferons des propositions afin de modifier profondément ce bâtiment pour lui donner une autre destination.

1-6 Enveloppe financière : si cette question concerne les travaux du port, nous prévoyons un budget de 15 millions (à noter qu'une partie des dépenses inhérentes au projet de nos concurrents ne figurent pas dans ce chiffrage et devrait

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

être prise en compte sur le budget de la ville) ; si cela concerne la Maison de la Mer, nous ferons réaliser une étude préalable par architecte ; aucune réalisation ne sera entreprise sans auparavant en connaître le coût précis.

1-7 Le principe d'égalité des citoyens ne permet pas de différencier un prix en fonction de l'usage ; en revanche, il peut être étudié une différenciation des charges dans le cadre du CLUPP (Comité Local des Usagers Permanents du Port.)

**Q 2 Projet d'aménagement de la plage pour lutter contre son érosion.** Bien que cette compétence ait été transférée à la Communauté de Commune, la ville de Cavalaire disposera d'un pouvoir de décision quant aux moyens à mettre en œuvre.

Seriez-vous en faveur d'une opposition à de l'installation de récifs artificiels enfouis en mer, constitués de tubes en Géotextil, remplis de sable, fragiles, sujet à l'éventration par les hélices de bateaux et à la décomposition par vieillissement, donc générateurs de pollution marine ?

## Réponse apportée par Annick Napoléon

Nous excluons la pose de tubes géotextiles, d'autant que les services de l'État y sont opposés ; nous prévoyons, en revanche, après avoir consulté des spécialistes, la pose de récifs artificiels en matériau dur, résistants, propres à accueillir la faune marine, il semble qu'une telle réalisation a été mise en œuvre aux environs de Marseille et donne satisfaction.

**Q 3 Escales des navires de croisières dans la baie de Cavalaire.** Générateurs de pollution atmosphérique, par des moteurs thermiques en fonctionnement permanent, ces mouillages ne semblent pas souhaitables dans la baie de Cavalaire. Quelle serait votre position sur cette pratique nouvelle ?

## Réponse apportée par Annick Napoléon

Nous sommes opposés à toute incursion de navires de croisière ou de gros tonnage dans la baie de Cavalaire, si un contrat existait dans ce sens, nous le dénoncerions.

**Q 4 Compétitions de tous types d'engins motorisés polluants, dans la Baie de Cavalaire.** Quelle serait votre position sur cette pratique génératrice d'une importante pollution ?

## Réponse apportée par Annick Napoléon

Nous ne pouvons, en toute honnêteté promettre la suppression complète de compétitions d'engins motorisés dans la baie de Cavalaire, mais nous engage à en limiter le nombre, en effet, cela demeure une animation pour certains, il existe sur la ville de nombreux amateurs de cette discipline, cette décision offrirait aux plus excessifs la possibilité de demander l'interdiction pure et simple de tous bateaux à moteur alors qu'il s'agit là d'une activité économique importante pour la ville.

**Q 5 Réaménagement du centre-ville.** Quel serait votre projet concernant quelques thèmes principaux :

- Le bâtiment de la salle des fêtes, ses fonctions, la valeur de son emprise au sol.

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

- L'édification de nouvelles constructions, autres que bâtiment de la salle des fêtes, à des fins diverses : logements, commerces, salles associatives, etc.
- L'aménagement des espaces de stationnements.
- La limitation de la profondeur d'excavation des édifices nouveaux.
- Les voies d'accès piétonnières.
- La surface végétalisée.

## Réponses apportées par Annick Napoléon

5-1 La salle des fêtes actuelle est obsolète et mal entretenue, nous prévoyons de la démolir après la construction d'une nouvelle salle des fêtes qui pourrait intégrer une salle modulable, une salle de cinéma et les locaux annexes nécessaires au fonctionnement de cet ensemble.

5-2 / 5-5 Nous ne prévoyons pas d'autre bâtiment (tels qu'immeubles d'habitation, de commerce,...), par contre, nous prévoyons la transformation du parking occupant l'ancien stade en un grand parc paysagé sur lequel un certain nombre d'aménagements trouveront leur place notre (c/f programme)

**Q 6 L'urbanisation de Cavalaire.** Dans un projet de révision du PLU, quels seraient les dispositifs que vous mettriez en œuvre afin de réduire les possibilités de construction, de limiter l'imperméabilisation des sols, d'accroître la part des espaces verts ?

## Réponses apportées par Annick Napoléon

La révision du PLU que nous prévoyons de faire aura pour objectif de limiter les excès de la loi ALUR en diminuant la surface constructible des parcelles (plus précisément en augmentant la surface végétalisée, plantée..), de plus, nous prévoyons d'inscrire nombre de réserves sur des parcelles en centre-ville, celles-ci, lorsqu'elles seront propriétés communales pourront servir à créer des espaces verts, de petits parkings paysagés de délestage ou des équipements collectifs, constituer des réserves foncières pour l'avenir est de la responsabilité des équipes municipales soucieuses du développement harmonieux de leur commune.

**Q 7 Interdire l'utilisation des produits phytosanitaires dans la commune.** En complément de la loi L'Abbé, (LOI n° 2014-110 du 6 février 2014, visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national, amendée par la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 article 68), est-ce une disposition que vous seriez en mesure de prendre ?

## Réponse apportée par Annick Napoléon

Il sera difficile, voire très difficile de contrôler les particuliers dans leur propriété, cependant, nous respecterons strictement la législation de notre pays ; en premier lieu pour les services municipaux

**Q 8 Traitement des eaux usées.** La station d'épuration qui traite les eaux usées de Cavalaire et de la Croix Valmer, dont les rejets se font en mer mérite toute l'attention de ces deux communes :

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

Si le traitement des bactéries ne semble pas qualitativement prêter à discussion, en revanche le traitement des micropolluants : métaux lourds, produits chimiques, pharmaceutiques, etc., est critiquable. En effet l'absence de processus de traitement à l'ozone ne permet pas l'élimination de ces micropolluants.

Par ailleurs, cette station d'épuration, définie par arrêté préfectoral, pour une capacité 60 000 équivalents habitants, reçoit en période estivale les eaux usées de 80 000 habitants, voire plus. Sa gestion mérite une totale transparence.

Quelle serait votre perspective de gestion de cette station ?

## Réponse apportée par Annick Napoléon

La capacité de la station d'épuration intercommunale de Cavalaire est de 68 000 EH (équivalent habitants). À ce jour, elle est dimensionnée correctement et respecte totalement les normes européennes.

Concernant l'élimination des micropolluants dans les prochaines années, la combinaison de l'oxydation par ozonation et de l'adsorption sur charbon actif sous forme de lit fluidisé, nous semble le traitement le plus adapté.

Notre volonté est de préserver la gestion de cette usine de dépollution intercommunale, en régie directe.

**Q 9 Traitement des eaux de pluie.** Comme dans beaucoup de communes du littoral, les eaux de pluie ruissellent jusqu'à la mer sans aucune épuration, ce qui peut générer une pollution marine importante dans le cas de fortes pluies. D'ailleurs régulièrement, des arrêtés municipaux d'interdiction de baignade sont pris.

Quelle est votre perspective de gestion de ces eaux de pluie ?

## Réponse apportée par Annick Napoléon

Lors du mandat de Madame Annick NAPOLÉON (2008-2014) Le SIVOM du Littoral des Maures a travaillé sur ce sujet.

IL en est ressorti, qu'il était impératif de traiter les eaux de pluie à la sortie des ruisseaux durant les 2 premières heures. Notre volonté est de reprendre cette étude.

**Q 10 Protection des nappes phréatiques dans le PLU.** Une importante partie du sous-sol du cœur de ville, comporte des nappes phréatiques déjà largement affectées par les constructions en profondeur. Il est urgent de prendre les dispositions dans le PLU, qui limitent les excavations profondes lorsqu'une nappe phréatique est identifiée.

Quelle serait votre perspective de protection des nappes phréatiques ?

## Réponse apportée par Annick Napoléon

Les nappes phréatiques sont aujourd'hui menacées à cause d'une surexploitation, de la pollution, des constructions en profondeur et de la salinisation.

Les mesures adaptées ne s'avèrent pas efficaces. Il faut les mettre en place avec plus de rigueur et prévoir d'autres solutions. Une réflexion sur l'engagement à protéger et préserver la nappe phréatique doit impliquer tous les individus.

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

**Q 11 Traitement des déchets ménagers résiduels dans l'intercommunalité.** Les déchets ménagers sont orientés vers l'incinérateur de Toulon, sans tri ni valorisation préalable, comme le requiert la loi. Ce choix qui est celui des maires de l'intercommunalité, en plus d'être illégal, représente une atteinte à l'environnement.

Quelle position prendriez-vous au sein de l'intercommunalité concernant ce thème ?

## Réponse apportée par Annick Napoléon

Les délégués de la ville de Cavalaire œuvreront et insisteront pour le respect de la loi dans ce domaine également.

**Q 12 Encourager les constructions énergiquement autonomes, pour tous types d'immeubles.** Les techniques de construction nous permettent d'édifier des maisons individuelles comme des bâtiments collectifs, énergiquement autonomes. Il revient aux communes d'encourager cette pratique, par des avantages offerts aux porteurs de projets.

Quelle serait votre position sur ce thème ?

## Réponse apportée par Annick Napoléon

Nous y sommes entièrement favorables, il suffit, pour preuve, de lire notre programme

**Q 13 Accroître la part de l'alimentation bio dans les cantines scolaires.** Il n'est plus contesté que l'alimentation traditionnelle contient une importante quantité de molécules dangereuses pour la santé. Comment, informés, pouvons-nous continuer à proposer cette nourriture à nos enfants dans les cantines scolaires ?

Quelle serait votre position sur ce thème ?

## Réponse apportée par Annick Napoléon

Nous prévoyons une mesure d'ensemble concernant l'alimentation des cantines scolaires de Cavalaire : depuis la production (les compléments nécessaires approvisionnés en circuit court) jusqu'à la confection en passant par l'abandon d'une cuisine semi-industrielle en liaison froide ; une nouvelle cuisine centrale en gestion municipale sera installée, pour une confection sur place à majorité bio, pour, à terme, parvenir au 100 % bio.

**Q 14 Pollution due au brûlage des déchets verts.** Bien que gérée par arrêté préfectoral, l'autorisation de brûlage qui est attachée à l'obligation légale de débroussaillage, n'est plus acceptable. En effet, la pollution engendrée par la combustion des déchets verts, pourrait être supprimée grâce à leur collecte organisée, ce qui permettrait leur valorisation par compostage, d'où la production d'engrais et de méthane. La mise à disposition de broyeurs, dont les détails restent à définir, pourrait être une mesure complémentaire, qui favoriserait le recyclage in situ.

Quelle serait votre perspective de gestion de ces déchets verts ?

## Réponse apportée par Annick Napoléon

Une étude sera menée pour proposer à la population : soit un ramassage au porte à porte des déchets verts, la fréquence restant à déterminer, soit créer des points de rassemblement dans les quartiers, soit le passage de broyeurs ; les déchets ainsi collectés étant évacués vers la déchetterie intercommunale pour être recyclés par compostage.

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

**Q 15 Les protestations contre les tapages nocturnes, les incivilités en tous genres sont récurrentes.** Il est bien dans les attributions du Maire, avec la participation de la police municipale et de la gendarmerie, de gérer ces nuisances qui affectent la vie des Cavalois.

Quelle serait votre politique de gestion de ces désordres ?

## Réponse apportée par Annick Napoléon

Des instructions précises seront données à la police municipale afin de réprimer toute forme d'incivilité, sans distinction d'appartenance, ces instructions seront applicables à tout citoyen sans exception.

**Q 16 Pistes cyclables à développer.** Bien que cette compétence soit partagée avec les services du département, il appartient au Maire d'engager tout son pouvoir dans la promotion des pistes cyclables, qui représentent une incitation à l'utilisation d'un mode de déplacement doux, un facteur de fluidité du trafic, et de sécurité.

Quelle serait votre position sur cette question ?

## Réponse apportée par Annick Napoléon

Nous prévoyons un développement très significatif des circulations douces sur le territoire de la commune, les pistes cyclables étant une partie non négligeable de ce plan, elles devront naturellement être accompagnées de mise en place de râteliers de stationnement des cycles dans des endroits stratégiques afin que les usagers puissent utiliser ce mode de déplacement avec les éléments de confort nécessaires. Un nouveau plan de circulation sera étudié afin de parvenir à une cohérence générale de la circulation sur la commune.

**Q 17 Utilisation de bus et de véhicules communaux électriques.** Comment envisagez-vous la transition des véhicules communaux vers une énergie moins polluante ?

## Réponse apportée par Annick Napoléon

Afin d'être réellement moteur sur notre territoire, les véhicules municipaux (et pas seulement les bus) seront choisis en énergie électrique (ou peut-être hydrogène selon études) au fur et à mesure de leur remplacement, étant entendu qu'il serait impossible de remplacer toute la flotte de véhicules communaux en une seule opération.

**Q 18 Développement des bornes électriques pour rechargement des batteries de voitures.** Il est important de favoriser l'usage de véhicules privés électriques, moins polluants que les moteurs thermiques. Ceci ne peut se faire qu'en multipliant les points de recharge publics des batteries. Des incitations destinées aux immeubles collectifs existants ou à venir peuvent être mises en place.

Quelle serait votre position sur cette question ?

## Réponse apportée par Annick Napoléon

Nous sommes conscients de la nécessité de développer le nombre de bornes de recharge électrique pour les véhicules particuliers, une étude sera menée en ce sens quant au choix de prestataire et des emplacements sur le territoire communal.

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

**Q 19 Outils de communication numérique.** Cavalaire, station balnéaire, doit offrir à sa population touristique des points de connexions internet accessibles depuis l'ensemble du territoire communal habité.

Quelle serait votre position sur cette question ?

## Réponse apportée par Annick Napoléon

Élus, les conseillers municipaux délégués à la communauté de communes seront vigilants afin que Cavalaire ne soit pas la dernière commune du golfe à bénéficier de la fibre ; par ailleurs, l'accès gratuit existant déjà à la Maison de la Mer, il appartiendra à la commission compétente de faire des propositions de développement des points d'accès gratuits.

**Q 20 Limiter l'éclairage nocturne dans les secteurs périphériques au cœur de ville et dans les espaces collinaires.** Qu'il s'agisse de protéger la diversité biologique, ou d'économiser de l'énergie, il est souhaitable d'envisager une politique de réduction de l'éclairage nocturne.

Quelle serait votre position sur cette question ?

## Réponse apportée par Annick Napoléon

Nous prévoyons de modifier la politique d'éclairage publique sur la commune : certaines voies, peu empruntées en fin de soirée pourront être dotées de détecteurs afin de n'être éclairées que lorsqu'un usager y circule, d'autres seront équipées de lampadaires à énergie solaire, enfin, une étude sera menée afin de déterminer la possibilité de réduire les plages horaires d'éclairage, enfin, généralisation des ampoules à leds pour l'intégralité des candélabres. Ces mesures, outre une diminution de la pollution lumineuse, seront porteuses d'économie pour le budget de la ville.

**Pour l'ensemble, n'oubliez pas que notre postulat est de faire participer la population à l'ensemble des décisions au travers des commissions extra-municipales qui seront installées, ce sera notre nouveau mode de gouvernance pour servir Cavalaire autrement.**

**Nous remercions Annick Napoléon ainsi que les membres de son équipe qui se sont investis pour répondre à notre questionnaire.**

## Réponses apportées par Philippe Leonelli au questionnaire du CSBC

# PAS DE RÉPONSE

# PAGE BLANCHE

Lors de sa réunion publique du 17 février à la salle des fêtes, Philippe Leonelli a indiqué qu'il ne répondrait pas au questionnaire du Comité de Sauvegarde de la Baie de Cavalaire, en évoquant les prises de position politiques de l'association, et la présence d'un membre de son Conseil d'administration dans la liste électorale de son opposante.

Il convient une fois de plus de préciser que le Comité de Sauvegarde de la Baie de Cavalaire ne fait pas de politique, ne participe pas au débat électoral, seuls les projets sont discutés, voire combattus, mais jamais les personnes. Ses préoccupations au sein du réseau FNE (France Nature Environnement), sont la qualité de la vie, de l'eau, de l'air, de la terre, des éléments qui constituent cette planète, de l'état dans lequel nous allons la laisser à nos enfants.

Lors de cette élection municipale, comme en 2014, le Comité de Sauvegarde de la Baie de Cavalaire est resté neutre, sans prendre parti ni commenter les programmes des candidats. Quant aux membres du Conseil d'administration qui auraient pu rejoindre une liste électorale, ils ont en 2020 comme en 2014 quitté au préalable ce Conseil. Philippe Leonelli ne pouvait pas ignorer ceci, nous l'avions évoqué très clairement ensemble il y a peu de temps.

**Au-delà de la forme qui manquait d'élégance - le président du Comité de Sauvegarde de la Baie de Cavalaire nommé cité, ne disposant pas lors de cette réunion de micro pour répliquer - nous ne pouvons que regretter l'absence de ces réponses à notre questionnaire, elles auraient permis d'enrichir le débat et de clarifier certaines positions non évoquées dans les documents ou déclarations de campagnes du candidat Philippe Leonelli.**